Association des Riverains du Port Yeu, le 13 Mai 2016

29, rue de la Chapelle

85350 L’Ile d’Yeu

associationdesriverainsduport@yahoo.fr

 Mairie de l’Ile d’Yeu

 11 Quai de la Mairie, 85350 L'Île-d'Yeu

Monsieur le Maire,

Comme jamais auparavant, nous subissons les nuisances de l’héliport.

La noria d’hélicoptères n’a de cesse de 7h15 à 19 h. La seule journée calme est le dimanche. Des centaines d’habitants, voire des milliers pendant la haute saison, doivent endurer une pollution de l'air et un bruit infernal qui fait trembler les vitres (Le modèle des hélicoptères en service est beaucoup plus bruyant que celui des hélicoptères de l’aviation civile utilisé pour les transports sanitaires). Dix à trente vols par jour, avec le moteur qui reste en route plus de dix minutes, entre atterrissage et redécollage. Donc plusieurs heures de pollution par jour en période de pointe, soit plus de quatre mois par an; Bien pire que si nous étions en bordure de voie de chemin de fer. Comment la Mairie peut-elle se poser en modèle d’écologie et bafouer les principes élémentaires de celle-ci ?

Cela est d’autant plus incompréhensible que l’île possède un aérodrome où les hélicoptères sont mis au hangar la nuit et où, toute l’année, trois salariés de la mairie délivrent l’information de vol depuis la tour de contrôle et seraient à même d’assurer la sécurité des passagers d’Oya Hélicoptères. Aujourd’hui, comment peuvent-ils le faire à 3 km de distance ? L’accès à l’aérodrome est très facile y compris pour les ambulances, des installations permettent d’accueillir les passagers beaucoup mieux qu’à l’héliport.

Depuis plus de dix ans Oya Hélicoptères effectue des vols commerciaux réguliers dans des conditions illégales et totalement inacceptables, comme le rapport de la DGAC de 2002 l’a souligné. Si un hélicoptère devait exploser au sol un jour de pointe sur le parking, un joli carnage serait à prévoir… Et la municipalité serait responsable.

En janvier 2016, la municipalité a, en catimini, déposé un dossier auprès de la DGAC pour tenter d’obtenir une régularisation ministérielle de l’héliport de Port Joinville. Ce projet consiste simplement à déplacer la piste de 40 mètres vers l’ouest pour éviter le survol du port. Aucun habitant de l’Ile n’a été consulté. Tout a été fait pour accéder aux désidératas insensés d’Oya Hélicoptères, en ignorant les usagers du port.

La réponse de l’Autorité Environnementale (AE) est sans appel : le dossier manque gravement d’objectivité, il est incomplet, il minimise les risques, il cache la vraie raison d’être de ce projet…

Les plus graves critiques sont :

* Le projet entérine la situation présente avec l’exploitation illégale de la ligne régulière commerciale en activité ; alors qu’il devrait partir d’une situation de référence sans cette exploitation,
* Les conditions de sécurité sont gravement insuffisantes au regard des demandes de la DGAC,
* Aucune enquête publique n’a été effectuée,
* Aucune étude sérieuse coûts/avantages n’est développée. Le seul avantage avéré de cet héliport serait que les passagers de l’hélicoptère qui reviennent sur l’île en bateau vont retrouver leur voiture au port ! Comment font les Islais sans moyen de locomotion pour se déplacer ? C’est plutôt à eux qu’il faudrait penser.
* Aucune étude d’impact sérieuse n’est faite ni en terme de pollution de l’air et d’émission de gaz à effet de serre, ni en terme de pollution sonore. Le rapport tacle sévèrement le dossier de la Mairie sur ces points. Ajoutons que les gaz d’échappement des hélicoptères contenant des particules fines particulièrement cancérogènes se répandent sur le port tout entier, compte tenu des vents dominants.
* Aucune étude d’impact sur le volume de trafic lié au transfert de l’exploitation d’Oya Hélicoptères de l’héliport à l’aérodrome n’est réalisée.

Et pourtant, l’AE n’a tenu compte que d’un trafic annuel global sans distinguer période de pointe et basse saison. Or pendant les quatre mois de pointe, nous avons une véritable noria d’hélicoptères alors même que la population de l’île, avec ses touristes quotidiens, peut avoisiner 50.000 personnes, que le parking est plein, qu’un manège avec des enfants est à quelques mètres de l’hélistation, que le marché et les usagers du port respirent les gaz d’échappement des hélicoptères.

Le rapport n’a pas tenu compte du trafic 2015 en augmentation, ni d’un développement du trafic à venir qui rendrait invivable toute cette zone du port. Il n’évoque pas non plus le coût, ni la pollution générés par les déplacements matin et soir des hélicoptères du port à l’aérodrome où ils sont mis au hangar.

Mais l’AE souligne que le déplacement de l’héliport à l’aérodrome apporterait des réponses satisfaisantes, peu coûteuses et simples.

Il est vrai qu’Oya Hélicoptères pourrait offrir une solution de transfert sanitaire en moins d'une heure, utile en cas d’AVC ou d’infarctus. Encore faudrait-il que dans ces cas-là l’hélicoptère évacue les malades au bon endroit et pas, comme c’est le cas actuellement, à l’hôpital de Challans qui n’est pas adapté.

En réalité, aucun transfert d'Avc ou d'infarctus vers La Roche sur Yon ou Nantes n'a jamais été réalisé par Oya Hélicoptères dans l'heure ayant suivi l'accident, ce qui est l'objectif sanitaire. Chaque islais devrait le savoir. Le nouvel accord avec Oya Hélicoptères ne change rien dans ces deux cas où l'urgence est réelle.

Par ailleurs, l’hélicoptère est indépendant des marées et permet donc de proposer une solution de transfert à marée basse quand Yeu Continent ne passe pas. Mais en haute saison, la Compagnie Vendéenne opère avec peu de tirant d'eau.

Oya Hélicoptères profite de cette situation pour prendre en otage la Mairie depuis plus de dix ans, en menaçant de cesser de desservir l’Ile d’Yeu, si on lui interdit de se poser à Port-Joinville.

La Mairie cède systématiquement à ce chantage et Oya Hélicoptères a le port comme devanture, sans payer les taxes d’aérodrome. Elle vend en plus quelques billets ou quelques baptêmes de l’air et se moque des nuisances qu’elle occasionne à des centaines, voire des milliers, de riverains.

Le chantage d’Oya Hélicoptères serait-il justifié ? Non car les passagers récurrents qui choisissent ce mode de transport n’ont pas d’autre solution. Contrairement à ce qu’affirme Oya Hélicoptères, le transfert de l’hélistation à l’aérodrome ne devrait donc pas impacter sensiblement le trafic régulier.

Pour ce qui est du trafic touristique, une bonne campagne d’information (Sur Yeu Continent, sur les panneaux de la Mairie, à l’office de tourisme, dans les hôtels, le camping, les chambres d’hôtes,…) et des tarifs attractifs devraient permettre de compenser la baisse liée au transfert vers l’aérodrome.

Et pour les transferts sanitaires, l’aérodrome est parfaitement adapté.

La Mairie a jusqu’à présent sacrifié l’intérêt des riverains et des usagers du port pour céder au chantage d’Oya Hélicoptères. On peut comprendre que, pour faciliter le démarrage de cette ligne, l’usage de l’héliport ait été temporairement autorisé, d’autant que le nombre de vols était réduit. Mais on ne peut accepter aujourd’hui que la mairie continue à se laisser impressionner alors que l’exploitation est bénéficiaire.

Et comment la Mairie peut-elle concilier son projet de "l’Ile en transition", qui se veut un brainstorming ouvert, et la démarche opaque pour régulariser l’héliport de Port Joinville ? L’Ile en transition ne serait-elle que de la poudre aux yeux, les cartes étant jouées d’avance ? Depuis septembre 2015, la Mairie s’est bien gardée d’informer les membres du groupe "mobilité" de son projet de régularisation de l’héliport.

L’Ile d’Yeu doit préserver l’environnement de toute l’Ile et ne pas laisser saccager un quartier entier du port. Absolument rien ne justifie la présence d’un héliport à Port Joinville. Il est impératif que ces installations soient désaffectées afin qu’un projet d’aménagement digne de ce nom soit envisagé sur cette importante zone de Port Joinville.

Nous vous demandons de nous indiquer clairement quelles sont les intentions de la municipalité. Il nous semble que le rapport de l’AE est particulièrement éloquent. Mais si, comme on peut le craindre, la Mairie continue à privilégier coûte que coûte Oya Hélicoptères, nous allons devoir nous défendre par tous les moyens possibles pour faire cesser cette situation illégale et inacceptable.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l’expression de notre respectueuse considération.

Copies à :

* L’Autorité Environnementale - Monsieur le Préfet de Vendée - Monsieur Bruno Retailleau
* Monsieur Yannick Moreau - Ouest France - La Gazette de l’Ile d’Yeu
* Le Courrier vendéen - Monsieur Samuel Le Goff pour diffusion à "l’Ile en transition"